

COMITE DE JUMELAGE DU CINGAL



Présentation

Le comité de jumelage du Cingal est une association loi 1901 à but non lucratif.

L'article 2 des statuts stipule que cette association a pour objet les échanges culturels, éducatifs, sportifs, économiques et sociaux pour assurer la meilleure compréhension entre les communautés françaises et allemandes.

Toute personne majeure peut adhérer au comité de jumelage. Les enfants et petits enfants mineurs des adhérents sont de droit membres de l'association.

Il n'est nul besoin de pratiquer la langue allemande pour participer aux différentes manifestations. Actuellement, environ une famille sur 10 pratique l'allemand, et pas plus chez les allemands. Pourtant cela n'empêche pas la convivialité et l'amitié.

13 communes du canton de Bretteville-sur-Laize (voir liste au dos) se sont associées pour créer le comité de jumelage du Cingal, lesdites communes se sont engagées à aider financièrement le comité. Du côté allemand, ce sont 4 communes qui sont associées. Ces communes sont situées en Bavière et plus précisément en Basse Franconie, dont le chef-lieu est Würzburg.

Fonctionnement

Selon les statuts il y a au moins une assemblée générale annuelle. Sont membres de l'assemblée tous les adhérents à jour de leur cotisation.

Pour le fonctionnement administratif de l'association, les adhérents élisent en assemblée générale, tous les 2 ans, un collège de 9 personnes, ce collège élit son président, son vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Le bureau ainsi constitué est chargé de préparer les différentes réunions et manifestations et il a l'obligation de rendre compte de l'activité tant administrative que budgétaire aux adhérents.

Financement :

Le financement du comité est assuré par les cotisations des adhérents (actuellement de 5 € par personne majeure), les subventions accordées par les communes adhérentes. Un loto annuel est organisé.

Echange :

Chaque année le week-end de l'Ascension est réservé pour l'échange entre nos 2 communautés. Pour le moment les années paires nous allons en Allemagne et l'année suivante nous recevons nos amis.

Le séjour, tant en France qu'en Allemagne, se déroule sensiblement de la même façon. Départ le mercredi en fin de journée et arrivée le jeudi en début d'après-midi, après un arrêt pour visiter une ville ou un lieu historique ou touristique.

Dès l'arrivée, réception dans la commune d'accueil par un vin d'honneur, puis répartition des nouvelles familles, en effet les habitués retrouvent leur famille. La fin de journée est libre.

Le vendredi est une journée d'excursion proposée par le comité d'accueil, (visite guidée d'une ville, d'un site etc...). L'excursion proposée est accessible à l'ensemble des adhérents tant français qu'allemands.

Le samedi est libre, toutefois le car est disponible, la visite d'une ville proche est organisée le matin pour permettre des achats.

La soirée est réservée à la fête du jumelage avec repas tous ensemble, remise des cadeaux, discours de courte durée, et animation.

Le dimanche matin départ pour un retour chez soi entre 22 et 23 heures.

Le voyage s'effectue par car confortable et le prix du voyage est fixé pour 2014 à 65 € par personne et moitié prix pour les enfants de moins de 12 ans. (2016 : 66 €)

Divers :

Outre l'assemblée générale annuelle, plusieurs réunions de travail ont lieu en cours d'année, notamment pour préparer le voyage ou pour recevoir nos amis allemands et également pour préparer le loto.

En janvier présentation des vœux par le bureau avec galette des rois, en juin soirée barbecue avec projection des photographies prises lors du dernier week-end de l'Ascension. Et en novembre le loto.

Le regroupement de plusieurs communes favorise la convivialité entre les adhérents et permet de faire de nouvelles connaissances et bien souvent de se faire de nouveaux amis. Actuellement, après bientôt 25 ans d'existence, le comité regroupe plus de 30 familles, soit environ 70 personnes.

Toute personne intéressée peut contacter l'un des membres du bureau dont la liste se trouve au dos du présent document.

Composition du bureau

- Présidente : Madame Anne-Marie BRETEAU - 6 Bd des Alliés - 14680 Bretteville-sur-Laize (02 31 23 82 72) <annemarie.breteau@orange.fr>
- Vice-Présidente : Madame Marielle DAUZATS, 24 place de la Mare - 14190 Urville (06 19 91 01 25) <dauzatsmarielle@yahoo.fr>
- Secrétaire : ~~Monsieur Michel PAWLOWSKI, rue des Champs St Martin - Le Mesnil Touffray - 14220 Barbery (02 31 78 32 16) <michel.pawlowski14@orange.fr>~~
- Trésorier : Monsieur Julien RIEUX, 10 rue Général de Gaulle - 14680 Bretteville-sur-Laize (02 31 08 37 42) rioux.julien@orange.fr

- Secrétaire : M. LEON Jean-Luc . 52 - Rue du Ridi
14.680 GOUVEZ Tel 02.31.23.54.33 .

Communes jumelées :

"Jean-Luc.Leon4@orange.fr"

En Allemagne : Massbach
Poppenlauer
Volkershausen
Welchtungen

En France : Barbery
Bretteville-sur-Laize
Bretteville-le-rabet
Cauvicourt
Cintheaux
Estrées-la-Campagne
Fierville-Bray
Gouvix
Moullines
Saint-Germain-le-Vasson
Saint-Sylvain
Solignolles
Urville